

ID: 033-213302813-20220111-2022_012-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Session ordinaire – Séance du 07 février 2022

Délibération n° 2022-012

MERIGNAC PHOTO 2022 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS: 38

Mesdames, Messieurs: Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAR, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION: 8

Mesdames, Messieurs: Mauricette BOISSEAU à Marie RECALDE, Ghislaine BOUVIER à Patricia NEDEL, Aude BLET-CHARAUDEAU à Bastien RIVIERES, Marie-Eve MICHELET à Anne-Eugénie GASPAR, Eric SARRAUTE à Serge BELPERRON, Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Thomas DOVICHI à Christine PEYRE, Hélène DELNESTE à Thierry MILLET

ABSENTS: 3

Mesdames, Messieurs: Claude MELLIER, Samira EL KHADIR, Maria GARIBAL

<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Monsieur Jean Pierre BRASSEUR

Envoyé en préfecture le 09/02/2022

Reçu en préfecture le 09/02/2022

Affiché le



ID: 033-213302813-20220111-2022_012-DE

Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX, Adjointe au Maire Déléguée à la Culture, rappelle à l'Assemblée que la Ville de Mérignac développe un projet initié depuis plusieurs années autour de la photographie et affirme aujourd'hui le choix d'un axe culturel déployé autour de cette forme artistique contemporaine, innovante et accessible à chacun d'entre nous.

Cette ambition a pour objectif aujourd'hui de :

- soutenir et valoriser la création contemporaine dans le domaine de la photographie,
- partager cette forme artistique avec le plus grand nombre par différents formats d'actions.

C'est ainsi que cette ambition culturelle prend forme depuis janvier 2018, au sein de la Vieille Église. Cet espace entièrement dédié à la photographie accueille les artistes, les acteurs culturels et les partenaires institutionnels dans le cadre d'un projet commun, à dimension mérignacaise et métropolitaine.

La saison photographique « Mérignac Photo » sera organisée conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
PROGRAMMATION ET	100 000 €	FINANCEMENTS PUBLICS	146 000 €
MEDIATION			
LOGISTIQUE& MATERIELS	41 000 €	Ville de Mérignac	101 000 €
COMMUNICATION	15 000 €	Bordeaux Métropole	10 000 €
		Région Nouvelle Aquitaine	20 000 €
		DRAC Nouvelle Aquitaine	15 000 €
		PARTENARIATS	10 000 €
		SAIF- ADAGP	10 000€
TOTAL DEPENSES	156 000 €	TOTAL RECETTES	156 000 €

Dans ce cadre, la Ville de Mérignac entend poursuivre une saison photographique annuelle qui a pour vocation de donner une identité culturelle et artistique marquante à la Ville, tout en garantissant une appropriation de son programme par chaque habitant et en valorisant ainsi l'image, l'attractivité et la notoriété de la commune.

La saison 2022 entend répondre également à plusieurs objectifs : promouvoir la création photographique des talents internationaux, ancrer la notion de parcours dans la ville, mobiliser les professionnels de l'image, sensibiliser aux métiers liés aux arts visuels, encourager une émulation entre les différents publics et mettre en œuvre un plan d'actions de médiation culturelle renforcé.

La programmation 2022 se compose de la manière suivante :

- Trois temps d'expositions : Trois femmes photographes Eva Siao, Solange Brand et Dominique Darbois avec l'exposition « Elles et leurs regards sur la Chine 1949-1968 », le temps fort en partenariat avec l'Agence VU, sept femmes artistes, quatre lieux d'expositions et enfin une exposition monographique de la photographe et artiste Morvarid K pour la fin d'année,
- Deux résidences artistiques de création avec Magali Lambert et Régis Feugère,
- Des rencontres avec des professionnels, des ateliers de pratique artistique et un programme d'actions pédagogiques et d'accompagnement de tous les publics.

Il est proposé de solliciter le concours de partenaires pour contribuer financièrement au succès d'une proposition culturelle majeure pour l'aire métropolitaine et régionale.

Les crédits sont prévus au budget principal de la Ville.

Envoyé en préfecture le 09/02/2022

Reçu en préfecture le 09/02/2022

Affiché le



ID: 033-213302813-20220111-2022_012-DE

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 27 janvier 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE:

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions dans le cadre de Mérignac Photo auprès des différents collectivités et organismes partenaires ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTE A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme Fait à Mérignac, le 07 février 2022

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac

Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 08 février 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.